

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe**

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
ABDELJABBAR Mounir	01/01/2020
BARBIER Isabelle	01/01/2020
HENRY Christophe	01/01/2020
VAN LIEDEKERKE REVERT Catherine	01/01/2020
KARCZYNSKI Laurent	01/01/2020
KERDAT Chantal	01/01/2020
BEZIN Loïc	01/01/2020

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire de la ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,



Guy LEFRAND

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe**

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

A R R E T E : ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
AGRA Jean-Luc	01/01/2020
BERTOME Elsa	01/01/2020
DUTHEIL Florian	01/01/2020
LE BOURDAIS Christel	01/01/2020
PICARD Thierry	01/01/2020
FOLLIN Christine	01/01/2020
BERTRAND Sophie	01/01/2020

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire de la ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,

Guy LEFRAND



**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
au grade d'agent de maîtrise principal**

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-547 modifié du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
DISCONTIGNY Aurélien	01/01/2020
GUY Esther	01/01/2020
METAYER Jocelyne	01/01/2020
HANNOTEAUX Raynald	01/01/2020

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire de la ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,



Guy LEFRAND

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
GUERIN Joëlle	01/01/2020
BES Bertrand	01/01/2020
STEPIEN Dominique	01/01/2020
DUFLOS Ingrid	01/01/2020

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire de la ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,



Guy LEFRAND

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe**

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
DECROIX Marie-Claire	01/01/2020
TARDIVEL Martine	01/01/2020

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020



Le Maire de la ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,

Guy LEFRAND

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 24 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
GRICHOIS-TESSIER Karine	01/01/2020
MOBARIK Azzetdine	01/01/2020

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire de la ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,



Guy LEFRAND

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe**

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
LE DU Delphine	01/01/2020
LESEIGNEUR Steeve	01/01/2020

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

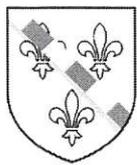
- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire de la Ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

2020/64

EVREUX

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe**

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1692 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
LANGLOIS Valérie	01/01/2020

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Président d'Evreux Portes de Normandie,
Maire de la ville d'Evreux,



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

2020/65

EVREUX

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe**

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1692 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

A R R E T E :

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
FAUDET Angélique	01/01/2020

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

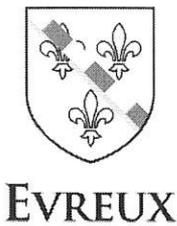
- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Président d'Evreux Portes de Normandie,
Maire de la ville d'Evreux,



Guy LEFRAND



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
au grade de brigadier-chef principal de Police Municipale**

Direction Des Ressources Humaines/CG
Administration du Personnel

Le Maire de la ville d'Evreux, Président Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1391 en date du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Police Municipale,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de brigadier-chef principal de Police Municipale est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM – PRENOM	PROMOUVABLE AU
CHAZAL Sylvain	01/01/2020

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la Ville d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

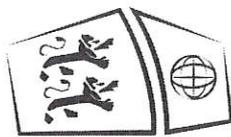
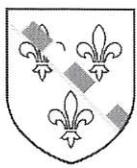
- Notifiée aux l'intéressés,
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

2020/78

EVREUX

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe**

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°92-865 modifié du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultures territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
DUVALLET Yvelise	01/01/2020

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

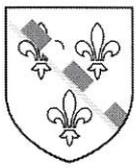
- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire de la ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,



Guy LEFRAND



EVREUX

2020/72

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles
principal de 1^{ère} classe**

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°92-850 modifié du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisé des écoles maternelles,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
ARBINI Marie-Christine	01/01/2020
DESHAYES Nathalie	01/01/2020

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire de la ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

ÉVREUX

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
au grade d'attaché territorial principal**

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°87-1099 en date du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché territorial principal est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
LAURENT-ROGOWSKI Chrystelle	01/01/2020

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

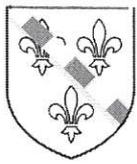
- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire de la ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

ÉVREUX

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
au grade de Bibliothécaire territorial principal**

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-845 en date du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Bibliothécaires territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade de Bibliothécaire principal territorial principal est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
AUVRET Valérie	01/01/2020

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

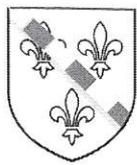
- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire de la ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,



Guy LEFRAND

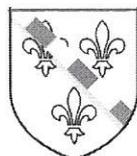
**EVREUX**ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
au grade de technicien principal de 2ème classe**Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG**Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,****Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,**Vu** la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,**Vu** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,**Vu** le décret n°2010-1357 en date du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,**Vu** la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,**Vu** l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,**A R R E T E :****ARTICLE 1ER** : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2020:

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
LECHAT-GOHAREL Marie-Lyse	01/01/2020

- **ARTICLE 2**: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.
-
- **ARTICLE 3** : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :
 - Transmise au comptable de la collectivité
 - Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire de la ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,**Guy LEFRAND**



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

EVREUX

ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT au grade de technicien principal de 1ère classe

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2010-1357 en date du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2020:

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
CAVAN Aymerick	01/01/2020

- **ARTICLE 2**: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

-

- **ARTICLE 3** : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

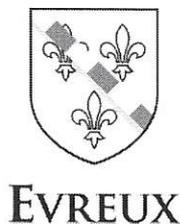
- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire de la ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,



Guy LEFRAND



**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT
au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe**

Direction Des Ressources Humaines/
Administration du Personnel/CG

Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2012-924 en date du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM - PRENOM	PROMOUVABLE AU
LAMBOURDIERE Lydie	01/01/2020

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

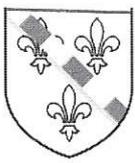
- Transmise au comptable de la collectivité
- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire de la ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,



Guy LEFRAND



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

EVREUX

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
au grade d'Assistant de Conservation Principal de 2^{ème} classe**Direction Des Ressources Humaines/CG
Administration du Personnel**Le Maire de la Ville d'Evreux, Président d'Evreux Portes de Normandie,****Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,**Vu** la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,**Vu** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,**Vu** le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de catégorie B,**Vu** le décret n°2011-1642 en date du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants Territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,**Vu** la délibération en date du 22 juin 2009 portant modification des ratios d'avancement de grade,**Vu** l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 28 janvier 2020,**ARRETE :****ARTICLE 1ER** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Assistant de conservation Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

NOM – PRENOM	PROMOUVABLE AU
CRESPIN Anne	01/01/2020

- **ARTICLE 2**: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

-

- **ARTICLE 3** : Monsieur le Maire d'Evreux certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont une ampliation sera :

- Transmise au comptable de la collectivité

- Publiée au Centre de Gestion de l'Eure.

Evreux, le 13/02/2020

Le Maire de la ville d'Evreux,
Président d'Evreux Portes de Normandie,

Guy LEFRAND